



## NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

# Formation professionnelle et RMAG 2025

### Formation professionnelle : la contribution conventionnelle est fixée à 0,35 % pour 2025

La contribution de 0,35 % versée par les SPSTI au titre de la formation professionnelle a fait l'objet d'une nouvelle négociation. En effet, valable pour un an, les partenaires sociaux l'ont renégociée. Ils ont ainsi décidé, pour l'année 2025, de renouveler le maintien de ce taux à hauteur de 0,35%. Un avenant à l'accord de branche relatif à la formation professionnelle permettant de réviser cette contribution a donc été conclu en ce sens le 17 octobre 2024. Cet avenant a été signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Présanse a procédé aux formalités administratives afin d'obtenir l'extension de ce texte.

### Ouverture de la négociation portant sur les RMAG 2025

Comme à l'accoutumée, les partenaires sociaux ouvrent cette négociation au mois de décembre. Ils analyseront les données chiffrées, notamment l'évolution des indices INSEE et des rémunérations minimales annuelles garanties.

À ce stade, une augmentation des RMAG ne peut pas être anticipée.

Présanse ne manquera pas d'informer ses adhérents sur l'évolution de ces négociations. ■

